

**Objet:**

TR: notre communication publique sera portée par l'ASINHPA, la FHF et le Ministère de la santé

**De :** Fournereau Francis [<mailto:francis.fournereau@sil.fr>]

**Envoyé :** mercredi 16 mai 2012 13:11

**À :** Yves MOTEL

**Cc :** Dufey Hugues; CAILLET René; LACROIX Aurélie; FLAMENT Laurent; GORP Luc, VAN

**Objet :** notre communication publique sera portée par l'ASINHPA, la FHF et le Ministère de la santé

Monsieur de directeur,

En ma qualité de responsable d'une structure publique de coopération, je vous fais part de ma surprise et surtout de mon incompréhension (*pour faire "soft"*) tant sur le fond que sur la forme pour ce qui est de votre lettre ouverte, au moment même où les coopérations publiques/privées n'ont jamais été aussi nombreuses. Les arguments utilisés apparaissent tendancieux et souvent faux ; souvent en contradiction avec les expertises conduites (*à votre demande*) tant par la CJCE, que par l'IGASS.

Il n'est pas légitime d'imputer le retard des SIH aux opérateurs publics. Bien au contraire, les structures de coopération mises en place par les hospitaliers pour répondre aux manques du secteur privé ont su faire montre de leur dynamisme et de leur efficience. Dans une économie mixte ouverte, il y a là, une plus-value importante pour tous et je ne partagerai donc absolument pas votre dénigrement sur les compétences des agents exerçant dans le secteur public. Ce secteur aussi, est légitime pour créer des emplois qualifiés et productifs.

Le ton utilisé m'apparaît malheureusement relever plus de la polémique que d'une volonté de développement d'un dialogue constructif, ce que je ne peux regretter en regard des excellents partenariats construits (souvent de longue date) avec les éditeurs qu'ils soient publics ou privés. A l'écoute des besoins de nos adhérents nous exécutons leurs choix dans un souci de qualité et d'économie en respectant leur libre choix en matière de solution logicielle. Par ailleurs, votre lettre comporte nombre d'erreurs techniques et politiques pour lesquelles nous devrions rétablir la vérité comme a pu le faire l'IGASS.

Nous ne pouvons laisser dire que le retard de l'informatique est liée aux structures publiques, alors que, justement, depuis 1989 l'essentiel (85%) de l'informatique de santé est privée. Et si les structures publiques sont présentes c'est à la demande de leurs adhérents pour améliorer la qualité et l'efficience du service et des produits. L'émulation public/privé constitue un excellent moteur pour l'innovation et évite les rentes de situation, que celles-ci soient privées ou publiques.

Nous ne pouvons pas laisser passer aussi l'argument selon lequel nous ne serions pas taxés. Si, justement, nous sommes fortement taxés (taxe sur les salaires, TVA non récupérable) et ce n'est pas un hasard, si une des revendications anciennes de la FHF est que nous puissions bénéficier du régime fiscal de droit commun de la TVA, nous serions alors moins taxés. Mais évidemment pas sur les bénéfices, ni sur les dividendes puisque nos organismes ne peuvent en faire.

Dans le mode de libre concurrence actuel nos financements relèvent strictement du service rendu, ce qui est notre meilleur évaluateur. Et, en tant qu'agent public, je me réjouis de la capacité de nos structures de coopération à se moderniser pour accompagner les établissements dans un esprit d'ouverture et de complémentarité. Nous travaillons avec tous les éditeurs librement choisis par nos adhérents.

**Pour ce qui est de nos structures de coopération, notre communication publique sera portée par l'ASINHPA**, ainsi que par la FHF et le Ministère de la santé

Bien évidemment les réactions individuelles, y compris celles de vos adhérents n'engagent pas les organisations représentatives. Toutefois, des communications reçues ces derniers jours, il ressort que votre lettre ouverte ne reflète pas l'opinion de tous vos adhérents .... adhérents qui sont souvent nos partenaires et que je ne manquerai donc pas d'interroger.

Tout cela n'empêche pas, bien évidemment, la poursuites de nos missions pour notre système de santé.  
En espérant que l'agressivité du moment ne gaspillera les excellents coopérations construites depuis longtemps entre les partenaires qu'ils soient publics ou privés pour une organisation des soins moderne et efficiente.

Limoges, le 6 mai 2012

Copie :

- ASINHPA
- ARS Limousin
- ARS POitou-Charentes
- FHF
- Président CA du SIL et du SILPC

--

**FOURNEREAU Francis**

Secrétaire général SILPC

Syndicat Interhospitalier du Limousin (SIL)

Syndicat Interhospitalier Régional Poitou-Charentes (SIRPC)

05.55.43.99.00 ( standard )

06.72.81.17.31 ( mobile )



Visitez notre site Internet : [www.silpc.fr](http://www.silpc.fr)